

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE - MASSIF D'ANNOT

Accompagnement des projets – suivi - animation

Constat/enjeux

La réussite du projet de territoire repose en grande partie sur la qualité de l'animation. Il est nécessaire d'identifier un acteur chargé de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi des actions de la Charte

Objectifs visés :

Mettre en place les actions de la Charte et assurer leur suivi technique et administratif spécifiques

Description des actions proposées

- Recrutement d'un agent au sein du Pays Verdon-Vaïre-Var chargé de :
- Déclencher des opérations et des actions d'animation
- Mobiliser les partenaires et coordonner les actions
- Apporter une assistance technique aux communes, aux professionnels et aux particuliers intéressés
- Aider au montage des dossiers
- Suivre l'état d'avancement et les critères d'évaluation des actions
- D'organiser le comité de pilotage

Evolutions souhaitables/perspectives d'évolution

- Propositions de réajustements ou de révision de la Charte
- Participation au réseau régional des Chartes forestières

Périmètre d'application immédiat

Canton d'Annot

Périmètre d'application potentiel

Relais principal

- Pays Verdon-Vaïre-Var

Partenaires techniques

ONF, chambres consulaires, CERPAM, Centre Régional de la Propriété Forestière, Syndicat des Exploitants forestiers et des Scieurs 04-05, FIBOIS, Association Départementale des Relais et Itinéraires (ADRI), Conseil Général des A-H-P

Coût estimatif

30.000 /an (salaires, charges et moyens de fonctionnement)

Sources de financement

Etat, Conseil Régional, Pays Verdon Vaïsse Var

Plan de Financement

Etat : 50 %
Région : 30 %
Pays Verdon Vaïsse Var : 20 %

Maître d'ouvrage

Pays Verdon-Vaïre-Var

Maître d'œuvre

Conseil Général des Alpes de Haute-Provence

Initiation : 2003

Dès la signature de la charte

CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE - MASSIF D'ANNOT

Réintégrer l'espace forestier dans la vie du canton et soutenir la mobilisation des bois

1-1 Proposer une réorganisation foncière

Référence aux objectifs de la Charte Forestière de Territoire :

- Favoriser une politique d'échanges amiables ou de réorganisation foncière pour une meilleure gestion de l'espace forestier

Constat/enjeux

Sur l'ensemble du territoire, les terrains forestiers communaux et privés sont imbriqués les uns dans les autres, ce qui rend impossible toute gestion et tout aménagement.

Objectifs visés

- Obtenir des territoires homogènes plus importants

Description des actions proposées

- Analyse du plan parcellaire et du recensement des propriétaires

Evolutions souhaitables/perspectives d'évolution

Périmètre d'application immédiat

Périmètre d'application potentiel

Canton d'Annot

Relais principal

Pays Verdon-Vaire-Var

Partenaires techniques

Conseil Général des A-H-P, DDAF

Coût estimatif

Il sera établi en fonction de la surface à couvrir après la réalisation des opérations expérimentales menées sur Annot et Braux

Sources de financement

Etat, Région, Département

Plan de Financement

- Echanges : Conformément aux critères du Conseil Général,
- Réorganisations foncières : En fonction de l'opération

Maître d'ouvrage

Chaque commune

Maître d'œuvre

Pays Verdon-Vaire-Var

Initiation : 2004

Dès la signature de la charte

Suivi/évaluation du projet

Etat d'avancement des actions

La réorganisation foncière sera engagée et dimensionnée au vu des résultats obtenus

Effets attendus

Générer des opérations groupées notamment sur la forêt privée

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE - MASSIF D'ANNOT

Réintégrer l'espace forestier dans la vie du canton et soutenir la mobilisation des bois

1-2 Inciter la sylviculture et la mobilisation des bois en forêt privée

Référence aux objectifs : Charte Forestière de Territoire

Favoriser la réalisation d'actions concertées et de travaux en forêt privée

Constat/enjeux

Le nombre important de propriétaires, l'absence de sylviculteurs et le morcellement du foncier nécessitent un certain nombre d'actions sur l'ensemble des territoires forestiers quel que soit le type de propriété. Il est nécessaire que les propriétaires privés aient une meilleure connaissance de la forêt et de les sensibiliser à la gestion de leur patrimoine.

Objectifs visés

- Amorcer une véritable opération sylvicole
- Défendre la forêt contre l'incendie
- Sensibilisation et adhésion des propriétaires privés à la Charte Forestière de Territoire du canton d'Annot

Description des actions proposées

- engagement d'une première opération pilote sur la commune d'Annot « le Pré Martin »

Evolutions souhaitables/perspectives d'évolution

- Action d'animation auprès des propriétaires privés pour les sensibiliser à la gestion sylvicole
- Signature de conventions d'application entre propriétaires privés
- Formalisation des objectifs au travers d'outils de gestion : Plan Simple de Gestion (PSG)

Périmètre d'application immédiat

Commune d'Annot

Périmètre d'application potentiel

Canton d'Annot

Relais principal

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Partenaires techniques

ONF, Chambres consulaires, CERPAM

Ressources/Pièces du dossier

Opérations choisies dans le plan de développement de la forêt privée étudié par le Centre Régional de la Propriété Forestière

Coût estimatif

- Etude : 5.300 euros

Sources de financement

Etat (PDRN), Région, Département

Plan de Financement

80 % maximum d'aides publiques

Maître d'ouvrage

Coopérative Provence Forêt

Maître d'œuvre

Coopérative Provence Forêt

Initiation : 2004

Suivi/évaluation du projet

Etat d'avancement des actions

- Réalisation du diagnostic

Effets attendus

- Sensibilisation des propriétaires privés à la nature forestière de leur propriété (requalification d'espaces improductifs en espaces forestiers)
- Mise en œuvre de règles de gestion pour préserver, améliorer et valoriser ce patrimoine
- Amorcer une sylviculture dans cette forêt privée
- Aménager une surface de parcours ovins pour une agriculture en cours d'installation

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE - MASSIF D'ANNOT

Réintégrer l'espace forestier dans la vie du canton et soutenir la mobilisation des bois

1-3 Améliorer les conditions de desserte forestière

Référence aux objectifs : Charte Forestière de Territoire

- désendaver certains hameaux
- organiser l'exploitation du bois et leur déplacement sur les voies départementales

Constat/enjeux

Dans le massif forestier d'Annot les voies communales sont difficilement praticables pour une exploitation des bois. En effet, leur tracé souvent sinueux et des limitations de tonnage empêchent le passage des poids lourds (camions grumiers, véhicules incendies)

Objectifs visés

- Meilleure défense contre l'incendie
- Amélioration des conditions de transport de bois

Description des actions proposées

Désenclavement de Méailles qui souffre d'un accès difficile, résorption d'un goulet d'étranglement

Evolutions souhaitables/perspectives d'évolution

- Accroissement de tous les secteurs d'activité de la commune

Périmètre d'application immédiat

Commune de Méailles

Périmètre d'application potentiel

Situation du territoire dans l'action

Opération pilote

Relais principal

Conseil Général des Alpes de Haute-Provence

Partenaires techniques

DDE, ONF

Ressources/Pièces du dossier

Etude DSTD (Direction des Services Techniques Départementaux)

Coût estimatif

450.000 euros

Sources de financement

Etat, Région

Plan de Financement

60 % maximum d'aides publiques

Maître d'ouvrage

Conseil Général des Alpes de Haute-Provence

Maître d'œuvre

Conseil Général des Alpes de Haute-Provence (DSTD)

Initiation : 2004

Suivi/évaluation du projet

Etat d'avancement des actions

- Réalisation du diagnostic

Effets attendus

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE - MASSIF D'ANNOT

Réintégrer l'espace forestier dans la vie du canton et soutenir la mobilisation des bois

1-4 Animation pour la réalisation d'actions concertées en forêt privée

Référence aux objectifs de la Charte Forestière de Territoire

Mettre en émergence une dynamique collective en forêt privée

Constat/enjeux

Il n'est pas aisé de mesurer la surface réellement occupée par la forêt, les landes non pâturées ont presque totalement disparu.
L'animation forestière devrait être concentrée sur les secteurs où les différentes fonctions de la forêt sont bien représentées

Objectifs visés

- recherche et mobilisation des propriétaires privés
- améliorer les peuplements de bois de qualité

Description des actions proposées

- organisation d'une première opération pilote de sylviculture sur 13 ha

Evolutions souhaitables/perspectives d'évolution

- mise en œuvre d'autres opérations avec un travail particulier sur le foncier

Périmètre d'application immédiat

Commune de Braux

Périmètre d'application potentiel

Canton d'Annot

Relais principal

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Partenaires techniques

Collectivités locales, ONF

Coût estimatif

- Etude : 4.000 euros
- Travaux : à partir des conclusions de l'étude

Sources de financement

Etude : Etat + Région
Travaux : Etat – Région - FEOPA

Plan de Financement

Maître d'ouvrage

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Maître d'œuvre

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF),
Coopérative Provence Forêt

Initiation : 2004

Suivi/évaluation du projet

Etat d'avancement des actions

- nombre de propriétaires engagés dans cette action

Effets attendus

- Amélioration de la qualité des arbres conservés
- Réalisation d'une référence locale pour inciter les autres propriétaires à engager une démarche similaire sur leurs parcelles

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE - MASSIF D'ANNOT

Réintégrer l'espace forestier dans la vie du canton et soutenir la mobilisation des bois

1-5 Soutien à la gestion des forêts domaniales

Références aux objectifs de la Charte Forestière de Territoire

- **contribuer à l'emploi forestier**
- **renforcer les flux avec les industriels**
- **harmoniser les ventes de bois avec l'exploitation de la forêt privée**

Constat/enjeux

Les forêts domaniales jouent un rôle essentiel dans le maintien de l'emploi et des compétences dans la filière forêt-bois. Des efforts doivent être faits en matière d'accès, de dépressage et de débroussaillage

Objectifs visés

- contribuer au maintien de l'emploi
- renforcer le flux commercial avec les industriels des départements riverains
- défendre la forêt contre l'incendie
- servir d'exemple pour la façon de gérer la forêt

Description des actions proposées

- gestion des forêts de Chamatte (Vergons) et de Glandèves (Méailles)

Evolutions souhaitables/perspectives d'évolution

- amélioration de la filière grâce à l'entretien de l'espace et à une meilleure commercialisation des bois
-

Périmètre d'application immédiat

Communes de Vergons et Méailles

Périmètre d'application potentiel

Canton d'Annot

Relais principal

ONF

Partenaires techniques

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), ONF

Coût estimatif

Les différents travaux représentent une enveloppe de 450.000 euros

Sources de financement

Etat : La DATAR intervient dans le cadre de la Défense de la Forêt Contre l'Incendie lorsque des risques naturels apparaissent (périmètres de protections)

Région : Sa participation porte essentiellement sur les projets d'équipements, d'accueil au public, avec un examen prioritaire pour le domanial et le communal soumis.

Plan de Financement

Opérations à intégrer prioritairement dans les programmations annuelles.

Maître d'ouvrage

ONF

Maître d'œuvre

ONF

Initiation : 2004

CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE - MASSIF D'ANNOT

Renforcer le lien agriculture-forêt

2-1 Favoriser la gestion sylvopastorale des milieux naturels et le traitement des espaces intermédiaires

Référence aux objectifs de la Charte Forestière de Territoire

- Etablir un diagnostic et identifier les actions à mener
- Sensibiliser les acteurs (propriétaires et éleveurs)

Constat/enjeux

La création et l'amélioration des parcours présentent un intérêt tout particulier au titre de la réappropriation de l'espace, de la sauvegarde, de la biodiversité et du maintien voire de l'essor de l'agriculture de montagne

Objectifs visés

- Rompre la continuité forestière
- Améliorer les conditions d'élevage
- Protéger les forêts contre l'incendie
- Préserver la qualité des Paysages
- Entretenir une biodiversité en cours de disparition
- Favoriser l'installation d'éleveurs

Description des actions proposées

- animation et diagnostic
- amélioration de parcours à entreprendre sur 350 ha à la demande de 2 groupements pastoraux et deux éleveurs

Evolutions souhaitables/perspectives d'évolution

- favoriser les contrats de location entre propriétaires et éleveurs

Périmètre d'application immédiat

Communes de Méailles et Le Fugeret

Périmètre d'application potentiel

Canton d'Annot

Relais principal

Communes

Partenaires techniques

ONF, CERPAM

Coût estimatif

760 euros par hectare
Opération globale : 266.000 euros

Sources de financement

Etat (CIMA), Région, Département

Plan de Financement

80 % maximum d'aides publiques

Maître d'ouvrage

Communes

Maître d'œuvre

CERPAM, ONF

Initiation :

2004

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE - MASSIF D'ANNOT

Renforcer le lien agriculture-forêt 2-2 Rénover la châtaigneraie et réapproprier un espace naturel en cours d'abandon Référence aux objectifs de la Charte Forestière de Territoire Etablir un diagnostic pour valoriser la châtaigneraie
--

Constat/enjeux Les anciens vergers de châtaigniers sont en cours d'abandon. Mal entretenus, ils sont menacés par l'envahissement de broussailles et de pins sylvestres.	Objectifs visés <ul style="list-style-type: none">- permettre de remettre en état des parcours et ainsi concourir à l'entretien des sous bois actuellement à l'abandon- création de trois associations syndicales libres
---	--

Description des actions proposées <ul style="list-style-type: none">- rénover plusieurs hectares de châtaigniers	Evolutions souhaitables/perspectives d'évolution <ul style="list-style-type: none">- Amélioration du paysage- Attrait touristique
---	---

Périmètre d'application immédiat Communes d'Annot, Braux et Méailles	Périmètre d'application potentiel
--	--

Relais principal Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)	Partenaires techniques ONF, CERPAM, Chambre d'Agriculture
--	---

Ressources/Pièces du dossier - Etude préliminaire à un plan de valorisation et de rénovation de la châtaigneraie d'Annot – Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) PACA Mars 2001

Coût estimatif 45.000 euros par an	Sources de financement Europe (FEOGA) Région	Plan de Financement 80 % maximum d'aides publiques
Maître d'ouvrage Chacune des Associations Syndicales Libres (ASL)	Maître d'œuvre Choisi par chaque Association Syndicale Libre (ASL)	Initiation : 2004

Suivi/évaluation du projet	
Etat d'avancement des actions <ul style="list-style-type: none">- Constitution des trois Associations Syndicales Libres (ASL)- Nombre de propriétaires- Tonnage de fruits	Effets attendus <ul style="list-style-type: none">- Nettoyage des sols- Taille sanitaires- Enlèvement et brûlage des rémanents- Organisation de la vente

CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE - MASSIF D'ANNOT

Renforcer le lien Agriculture-Forêt 2-3 Commercialiser la production de châtaignes Référence aux objectifs de la Charte Forestière de Territoire Etablir un diagnostic pour augmenter la production de la châtaigne
--

<u>Constat/enjeux</u> Mal entretenus, les anciens vergers de châtaigniers sont envahis de broussailles, la production de châtaignes est en régression : il faut la conforter	<u>Objectifs visés</u> - Entretien des vergers - Assurer un revenu complémentaire aux propriétaires de châtaigniers - Augmenter la production de châtaignes
--	---

<u>Description des actions proposées</u> Acquisition d'une machine pour la récolte et le tri	<u>Evolutions souhaitables/perspectives d'évolution</u> - Parvenir à la transformation du produit - Mettre en place une organisation commerciale
--	---

<u>Périmètre d'application immédiat</u> Communes d'Annot, Braux et Méailles	<u>Périmètre d'application potentiel</u>
---	---

<u>Relais principal</u> Compagnies consulaires	<u>Partenaires techniques</u> Compagnies consulaires, Fédération Départementale des CUMA, DDAF
--	--

<u>Coût estimatif</u> Acquisition d'une machine de récolte et de tri environ 50.000 euros	<u>Sources de financement</u>	<u>Plan de Financement</u> 80 % maximum d'aides publiques (public) 50 % maximum d'aides publique (privé)
<u>Maître d'ouvrage</u>	<u>Maître d'œuvre</u>	<u>Initiation :</u> 2005

<u>Suivi/évaluation du projet</u>	
<u>Etat d'avancement des actions</u> Nombre de propriétaires Tonnage de fruits	<u>Effets attendus</u> Taille sanitaire Organisation de la vente

CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE - MASSIF D'ANNOT

<p>Préserver – valoriser le patrimoine forestier et promouvoir un développement équilibré du tourisme « nature »</p> <p>3-1 Compléter l'offre touristique de produits « nature » type sentier de découverte</p> <p>Référence aux objectifs de la Charte Forestière de Territoire</p> <p>- réalisation de sentiers à thème</p>

<p><u>Constat/enjeux</u></p> <p>La situation de ce territoire, proche des Gorges du Verdon, du parc du Mercantour et du Lac de Castillon est un avantage très important. Le site est fréquenté par un large public français et étrangers</p>	<p><u>Objectifs visés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre la valorisation du patrimoine communal historique, paysager ou architectural - Donner à la fréquentation touristique des buts de promenade culturellement attractif - Remettre en état des voies de pénétration du milieu forestier - Organiser des circuits de randonnées
---	--

<p><u>Description des actions proposées</u></p> <p>- remise en état des sentiers de randonnées</p>	<p><u>Evolutions souhaitables/perspectives d'évolution</u></p> <p>- Prévoir une meilleure signalétique</p>
---	---

<p><u>Périmètre d'application immédiat</u></p> <p>Canton d'Annot</p>	<p><u>Périmètre d'application potentiel</u></p>
---	--

<p><u>Relais principal</u></p> <p>Chaque commune concernée</p>	<p><u>Partenaires techniques</u></p> <p>Association Départementale des Relais et Itinéraires (ADRI), ONF, Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)</p>
---	--

<p><u>Coût estimatif</u></p> <p>4.000 euros par kilomètre 45 kms : 180.000 euros</p>	<p><u>Sources de financement</u></p> <p>Europe (FEOGA) - Etat – Région -</p>	<p><u>Plan de Financement</u></p> <p>80 % maximum d'aides publiques</p>
<p><u>Maître d'ouvrage</u></p> <p>Collectivité locale</p>	<p><u>Maître d'œuvre</u></p> <p>Association Départementale des Relais et Itinéraires (ADRI) ONF</p>	<p><u>Initiation : 2004</u></p>

<u>Suivi/évaluation du projet</u>	
<p><u>Etat d'avancement des actions</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sentiers à aménager ou à améliorés sont recensés - Le kilométrage est à déterminer 	<p><u>Effets attendus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la fréquentation - Assurer un meilleur accueil du public

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE - MASSIF D'ANNOT

Préserver – valoriser le patrimoine forestier et promouvoir un développement équilibré du tourisme « nature »

3-2 Augmentation et diversification des structures d'hébergement.

Référence aux objectifs de la Charte Forestière de Territoire

Satisfaire les demandes et fidéliser une clientèle potentielle

Constat/enjeux

Fréquentation importante (française et étrangère) des sites du canton d'Annot
Les possibilités d'hébergement sont insuffisantes alors que le canton présente de nombreuses possibilités d'activités touristiques
Les structures existantes sont anciennes, la signalétique est peu attractive pour le touriste de passage

Objectifs visés

- Fidéliser la clientèle
- Augmenter les capacités d'accueil
- Soutenir les propriétaires qui désirent réaliser des chambres d'hôtes ou des gîtes
- Améliorer les conditions d'accueil
- Effectuer des travaux de mise en valeur du patrimoine sur le plan environnemental

Description des actions proposées

- identifier les avants-projets d'hébergement (gîtes, chambres d'hôtes, meublés...)
- éditer un fascicule de présentation des richesses touristiques et des possibilités d'hébergement

Evolutions souhaitables/perspectives d'évolution

- Valoriser le développement du tourisme en liaison avec le territoire forestier

Périmètre d'application immédiat

Canton d'Annot

Périmètre d'application potentiel

Relais principal

Office du Tourisme d'Annot

Partenaires techniques

Association Départementale des Relais et Itinéraires (ADRI), Direction Départementale du Tourisme, Comité Départemental du Tourisme (CDT)

Ressources/Pièces du dossier

Inventaire dressé par l'Association Départementale des Relais et Itinéraires (ADRI)
Données fournies par l'Office de Tourisme d'Annot

Coût estimatif

Entre 12.000 euros et 30.000 euros

Sources de financement

Plan de Financement

Total aides publiques :
60 % communes
40 % privés

Maître d'ouvrage

Chaque commune

Maître d'œuvre

Initiation : 2004

Suivi/évaluation du projet

Etat d'avancement des actions

- Six porteurs de projet se sont déclarés intéressés

Effets attendus

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE - MASSIF D'ANNOT

Préserver – valoriser le patrimoine forestier et promouvoir un développement équilibré du Tourisme « nature »

3-3 Promouvoir les richesses touristiques du canton

Référence aux objectifs de la Charte Forestière de Territoire

Développer des outils de communication

Constat/enjeux

La vente des produits touristiques impose comme toute opération de promotion un minimum de publicité, or, la promotion est coûteuse.

Si au niveau départemental, la démarche est plus facile, au niveau local chacun des acteurs du tourisme doit faire un effort dans ce sens

Objectifs visés

- Assurer la promotion des sites de caractère exceptionnel
- Eveiller l'intérêt des populations de passage et les inciter à prolonger leur séjour
- Permettre aux résidents d'avoir une image positive de leur environnement

Description des actions proposées

- Conception et édition d'un guide

Evolutions souhaitables/perspectives d'évolution

- Fidéliser une clientèle

Périmètre d'application immédiat

Canton d'Annot

Périmètre d'application potentiel

Relais principal

Office de Tourisme d'Annot

Partenaires techniques

Comité Départemental du Tourisme (CDT), SIVOM du canton d'Annot

Coût estimatif

Environ 20.000 euros

Sources de financement

Etat, Région, Département

Plan de Financement

80 % maximum d'aides publiques

Maître d'ouvrage

SIVOM du canton d'Annot

Maître d'œuvre

Office de Tourisme

Initiation :

2004